Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction: 15

Conseillers présents: 15

Nombre de suffrages exprimés: 15

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le mardi 10 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Henri WOLFF, Maire ; à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 3 septembre 2019.

Etaient présents: M. Jean GOETZ, M. Camille OSWALD, Adjoints au Maire;

Mme Anne MARTIN, Mme Angèle BERNERT, Mme Corinne CROMER, Mme Martine HOFF, M. Benoît GERBER, M. Pascal COMTE, M. Patrick HERRMANN, M. Etienne MENDENI, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Charles SOLLER, M. Joseph GROSS, M. Christophe JOSEPH.

ORDRE DU JOUR

2019-34	Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019			
2019-35	Désignation d'un secrétaire de séance			
2019-36	Participation financière aux festivités du 13 juillet 2019			
2019-37	Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la commune d'Eckartswill			
2019-38	RPI Saint-Michel : fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2019-2020			
2019-39	Tricolore de Basket : remboursement de frais d'usage de salle			
2019-40	Tricolore de Basket : subvention communale			
2019-41	Budget principal : proposition de prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace			
2019-42	Communauté de Communes de la Région de Saverne : rapport d'activité 2018			
2019-43	Droit de préemption urbain			
2019-44	Fleurissement			
2019-45	Divers et communication			

En ouverture de séance Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal la modification de l'ordre du jour, comme suit :

2019-45 Lotissement communal « Les Jardins » : vente de terrain

2019-46 Divers et communication

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette modification de l'ordre du jour

N° 2019-34 Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet2019 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

N° 2019-35 Désignation du Secrétaire de séance

Mme Angèle BERNERT, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de la présente séance.

2019-36 Participation financière aux festivités du 13 juillet 2019 organisées en commun avec la commune d'Eckartswiller

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le décompte relatif aux frais engagés par la commune d'Eckartswiller pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2019 organisées en commun avec la commune de Saint-Jean-Saverne. Le montant global des dépenses pour cette manifestation est de 608,36 € TTC ; la part étant à la charge de la commune de Saint-Jean-Saverne est de 50% des dépenses soit un montant de 304,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le décompte relatif aux frais engagés par la commune d'Eckartswiller pour l'organisation des festivités communes du 13 juillet 2019 et le montant de la participation de la commune de Saint-Jean-Saverne à hauteur de 304,18 € TTC. La dépense sera imputée au compte 62878 du budget primitif 2019.

N° 2019-37 Convention de mise à disposition d'un service commun entre la commune d'Eckartswiller

Monsieur le Maire soumet au Conseil la convention relative à la mise en place d'un service commun d'agent communal polyvalent pour l'entretien des bâtiments publics, des espaces verts et de la voirie. La mise à disposition est effective depuis le 1^{er} septembre 2019, pour une période de 1 an. La durée hebdomadaire de service pour la commune de Saint-Jean-Saverne est de 17h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention relative à la mise en place d'un service commun d'agent communal polyvalent
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2019-38 RPI Saint-Michel : fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2019-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ARRETE comme suit la répartition pour l'année scolaire 2019-2020, qui servira au calcul des frais de fonctionnement du RPI Saint-Michel.

Elèves domiciliés à SAINT-JEAN-SAVERNE 26/72 Elèves domiciliés à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE 32/72 Elèves domiciliés à ECKARTSWILLER 14/72

2019-39 Tricolore de Basket : remboursement de frais d'usage de salle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les conditions d'occupation de la salle polyvalente par l'association la TSJ SAVERNE BASKET, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de fixer la participation de cette association, aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente, à 2200, -- euros pour l'année 2019.

Cette recette sera imputée au compte 70878 du Budget primitif de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 500, -- euros au club sportif la TSJ SAVERNE BASKET.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du Budget primitif de l'exercice 2019.

N° 2019-41 Proposition de prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, l'offre de la Caisse d'Epargne d'Alsace, pour la mise en place d'un prêt relais à hauteur de 150 000,00 euros sur 2 ans, à taux fixe : 0,50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la proposition de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour la mise en place d'un prêt relais, aux conditions suivantes :
 - Montant : 150 000,00 €
 - Taux fixe 0,50 %
 - Frais de dossier et commission annexes : 200 €
 - Durée : 2 ans
 - Versement des fonds : unique ou par tranches successives au fur et à mesure de besoins de trésorerie. Les versements de fonds pourront donner lieu au paiement d'intérêts intercalaires.
 - Paiement des intérêts : Trimestriellement (les intérêts sont calculés au prorata sur le montant des fonds réellement utilisées).
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents à intervenir et à effectuer les déblocages de tout ou parties des montants des sommes réservées.
- CHARGE M. le Maire d'en informer le Service Collectivités de la C.E.A.-STRASBOURG, ainsi que les Services de la Trésorerie Principale de Saverne, Comptable assignataire de la Commune.

N° 2019-42 Communauté de Communes Pays de Saverne rapport d'activité 2018

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2018 accompagné du Compte Administratif 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne sont communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

N° 2019-43 Droit de préemption urbain

<u>Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal</u>:

Désistement de la commune à exercer de son droit de préemption sur les parcelles cadastrées suivantes :

Section 3	Parcelle n° 353	Osterbrunnen	364 m²
Section 2	Parcelle n° 294	6, rue de la Chapelle	1 356 m²

N° 2019-44 Fleurissement

Sur proposition de la commission communale de fleurissement, les personnes ci-dessous sont primées pour leur contribution au fleurissement du Village courant 2019 :

Mme FREYSS Carine- M. MADRAGORE Richard
 Mme BINDZUS Sandra – M. SAPET Mathieu
 Mme – M. ERMACORA Rino
 Mme – M. ACOSTINIS Cillar

- Mme – M. AGOSTINIS Gilles 9, rue des Jardins
- Mme – M. RICHERT Bruno 27, Grand'Rue
- Hôtel-Restaurant KLEIBER 37, Grand'Rue

Le prix au fleurissement leur sera remis à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire.

2019-45 Lotissement communal « Les Jardins » : vente de terrain

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition de lot au lotissement « Les Jardins, qui a été déposée en mairie :

N° lot	Surface totale en are	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	ACQUEREUR
4	5,06	51 445,02 €	61 734,02 €	Mme Anne et M.Gérald Przygocki 14a, rue des Capucines 67700 Saverne

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la cession du lot précité et DONNE tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous actes se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune.

N° 2019-46 Divers et communication

2019-46-01 Eglise: offre de prix

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis n°D015519 de la société André VOEGELE, relatif à la restauration des cadrans et des aiguilles du clocher. Le montant total des travaux est de 4 841,00 € HT soit 5 809,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis n°D015519 de la société André VOEGELE, DIT que les crédits nécessaires seront prévus au compte 21318 du budget 2019.

N° 2019-46-02 Acquisition de terrain

Par délibération n°2019-30, le Conseil Municipal avait chargé Monsieur le Maire de faire une proposition financière d'un montant de 750,00 euros, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 03 N°344.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la proposition a été refusée par le propriétaire.

Délibération certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin et de sa publication.

Le Maire, Henri WOLFF